Image not found or type unknown

Maintien de salaire pendant le congé de maternité

Par **mageric**, le **28/12/2012** à **14:03**

Bonjour, je suis employée dans une SSII depuis 6 ans. Mon contrat d'embauche était sur un plein temps. A la fin de mon congé parental à temps partiel, j'avais demandé un temps partiel. Ce fut accepté pour un an. Si je ne renouvelais pas ma demande à la dae anniversaire, je repassais à plein temps et ce, à partir du 01/08/12. Etant en congé maternité depuis le 21/07/12, je n'ai pas renouvelé ma demande de temps partiel. Pendant le congé mat, les IJ me sont versées par la sécu. Selon la convention syntec, mon salaire devrait être maintenu durant ce congé mat. Est-ce applicable dans mon cas ? Mon employeur ne devrait-il pas combler la différence ? Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **16:24**

Bonjour,
A priori, l'employeur a respecté les dispositions de la Convention Collective puisqu'il a maintenu le salaire d'avant le congé maternité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés